

Pouvoir d'emprunt

Il vaut la peine de noter que ces pouvoirs d'emprunt réclamés de l'ordre de 19 milliards de dollars, représentent la plus forte demande jamais présentée au Parlement. Il est aussi très intéressant de jeter un coup d'œil sur le passé. Ainsi, en 1968-1969, les dépenses publiques ou encore les prévisions de dépenses—soit ce qu'il en a coûté au total pour l'ensemble du pays—se sont élevées à 12.39 milliards. Cette année-là, l'intérêt de la dette publique a coûté 1.4 milliard soit 11.7 p. 100 du budget total des dépenses. C'est précisément cette année-là que le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir pour la première fois. Si de 1968-1969 nous remontons jusqu'à l'année financière 1983-1984, l'année qui nous concerne justement, nous constatons, selon le budget de dépenses que le ministre a déposé il y a une semaine, que les dépenses pour le prochain exercice s'élèveront à 88.9 milliards. De ce montant, quelque 18.5 milliards serviront à payer les intérêts de notre dette, c'est-à-dire le service de la dette publique. Ce montant de 18.5 milliards représentent 20.9 p. 100 du budget des dépenses totales. Si on compare ces deux exercices, celui de 1968-1969 à celui de 1983-1984, on constate que les dépenses publiques ont augmenté de 750 p. 100, c'est-à-dire de sept fois et demie. L'intérêt sur la dette s'est accru de 1,285 p. 100 ou 12.8 fois. Autrement dit, l'intérêt qu'il faudra payer en 1983-1984 dépasse de 50 p. 100 les dépenses globales de 1968-1969. Je voudrais que les députés comprennent que je suis en train de comparer l'intérêt à l'ensemble des dépenses totales. C'est presque incroyable.

• (1530)

On pourrait aussi calculer tout ce que cela représente par habitant. Les 88.9 milliards de dépenses prévues représentent une somme de \$3,560 par habitant, c'est-à-dire pour chaque homme, femme et enfant vivant au Canada. Si on répartit cet argent entre les 282 circonscriptions, on constate que chaque circonscription est endettée pour l'année en cours de 315 millions de dollars. Voyons maintenant ce qu'il en est pour l'intérêt sur la dette publique qui s'élève à 18 milliards. En proportion du nombre d'habitants, on constate que chaque citoyen canadien a la charge de \$700 d'intérêt sur la dette publique. Naturellement, on ne tient pas compte du remboursement du capital.

Des gens me demandent: «Combien de temps cela va-t-il durer? Que nous arrive-t-il?» Il nous arrive que le gouvernement a trop dépensé et cela les gens le comprennent. J'estime cependant que la façon la plus simple d'expliquer la situation est de comparer le gouvernement à une petite entreprise, à une exploitation agricole ou autre. Si un exploitant dépense plus qu'il ne gagne il finira par avoir des difficultés. Dans le cas d'un particulier, c'est la faillite qui le guette à plus ou moins brève échéance.

Règle générale, quand un chef d'entreprise se voit acculé à des difficultés financières, une ou deux options s'offrent à lui. Il peut essayer d'accroître ses ventes mais, si les temps sont durs, il aura des difficultés à vendre davantage et à accroître ainsi ses recettes. Mieux encore, cependant, il réduit ses dépenses. Il cherche par tous les moyens à les diminuer, de sorte qu'elles ne dépassent pas ses recettes. S'il est assez astucieux, l'homme d'affaires réussit, d'ordinaire, à surmonter les difficultés.

Le gouvernement peut lui aussi choisir. Il peut réduire ses dépenses, mais il peut aussi accroître son revenu au moyen des impôts, comme il le fait, et il peut emprunter.

Je constate, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Je me contenterai alors de dire que c'est précisément ce que le gouvernement a fait. Il n'a pas comprimé ses dépenses. D'année en année il n'a cherché qu'à emprunter et voilà pourquoi nous avons tant de problèmes de nos jours.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, vous vous demandez peut-être pourquoi les conservateurs sont si nombreux à prendre la parole contre ce projet de loi. Cela s'explique en grande partie parce que les néo-démocrates, malgré leurs offres mielleuses de tout à l'heure lorsque nous cherchions quelqu'un de leur parti pour s'opposer au projet de loi, ne sont pas ici en ce moment; il n'y a pas un seul député du NPD à la Chambre. Voilà pourquoi il revient au parti conservateur de combattre ce gouvernement que nous avons.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

Une voix: Vous n'étiez pas à la Chambre au bon moment.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne sais pas s'il est normal que les députés s'en prennent à ceux qui ne sont pas assis à leur place. Toutefois, je signale au député que je me trouvais à l'arrière...

M. le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a eu son droit de réplique.

Une voix: Vous ne faites jamais autrement.

M. Riis: C'est un coup bas.

M. Roche: Je me réjouis de voir que le porte-parole du NPD est...

Une voix: C'est le seul ici.

M. Roche: ... présent pour entendre ces paroles, car...

M. Pepin: Soyez précis.

Une voix: Il sort de nouveau.

M. Roche: Peut-être aime-t-il me voir à l'écran et préfère-t-il suivre les débats à la télévision; je n'ai rien contre.

M. Riis: Pourquoi ne dites-vous pas quelque chose, Doug? Ces commentaires sont indignes de vous.

M. Pepin: Ne soyez pas belliqueux.

M. Roche: Pour en revenir à des propos plus sérieux, je ferai remarquer que le projet de loi C-143 se compose de deux pages sans aucune note explicative, et sollicite un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars. Il s'agit du pouvoir d'emprunt le plus énorme qu'on n'ait jamais cherché à obtenir au Canada. Il faut se demander si sept Canadiens sur dix peuvent avoir tort. Le dernier sondage Gallup a en effet révélé que sept Canadiens sur dix ont peu voire pas du tout confiance dans le gouvernement. Il ne faut pas s'en étonner quand, malgré un déficit de 27.5 milliards de dollars, le gouvernement nous saisit d'un projet de loi constitué de deux seules pages pour demander à emprunter 19 milliards, alors que le coût du service de la dette atteint maintenant 20.9 p. 100 du budget total. Ce sont là des chiffres épouvantables. Les conservateurs mènent la lutte au projet de loi, et si on se demande pourquoi, telle en est la raison.